

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/10/2024 - 12385 - 2006 B 40373 - 493 011 563 - A.C.G (AUTO CONTROLE DU GATINAIS)

SARL A.C.G
Au capital de 7.500 Euros
Rue du Bois Planté
ZA du Bois Carré
45210 FERRIERES EN GATINAIS
RCS ORLEANS – SIREN n°493 011 563

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du vingt-six juin 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le vingt-six juin

A 19 heures,

A FERRIERES EN GATINAIS, rue du Bois Planté, au siège social,

Monsieur Fabrice COMPERAT, gérant de société, demeurant à ERVAUVILLE (45320) 13 route de Courtenay, propriétaire des 750 parts de 10.00 euros composant le capital social de la société dénommée SARL A.C.G et donc associé unique de ladite société, cumulant cette qualité avec celle de gérant unique de cette société,

A, préalablement au vote des décisions relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, exposé ce qui suit :

Exposé

En sa qualité de seul gérant de la société SARL A.C.G, Monsieur COMPERAT, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que son rapport de gestion sur les opérations dudit exercice, étant précisé que le rapport de gestion relate également les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Décisions à prendre

Elles concernent :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- l'affectation des résultats ;

L'associé unique a, en conformité des dispositions de l'article L. 223-31 du Code de commerce, pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve dans le délai légal les comptes annuels, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établis par ses soins, lesquels laissent apparaître un déficit de 4 617.00 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion dont il confirme les termes en tant que de besoin.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'imputer de la manière suivante le déficit de 4 617,00 Euros de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de 4 617,00 Euros que l'associé décide d'affecter en totalité au compte report à nouveau qui de la somme de 8 357,00 Euros se trouve porté à la somme de 3 740,00 euros.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires

De tout ce que dessus, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal, lequel a été établi sur le registre de ses décisions, conformément à la loi.

Fait à ERVAUVILLE, le 26 juin 2024

 Le gérant
Fabrice COMPERAT



Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	55 566	43 564	12 002
TOTAL I (5)	55 566	43 564	12 002
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	18 689		18 689
Créances autres (3)	24 016		24 016
Disponibilités	407		407
TOTAL II	43 112		43 112
TOTAL GENERAL (I + II)	98 678	43 564	55 114

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	7 500
Réserve légale	750
Report à nouveau	8 357
Résultat de l'exercice	-4 617
TOTAL I	11 990
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	8 156
Fournisseurs et comptes rattachés	6 087
Autres dettes	28 881
TOTAL III	43 124
TOTAL GENERAL (I + II + III)	55 114

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	126 468
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			126 468
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			57 831
Impôts, taxes et versements assimilés			1 798
Rémunérations du personnel			43 760
Charges sociales			25 000
Dotations aux amortissements			2 206
Total des charges d'exploitation (II)			130 595
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-4 127
Produits et charges divers	Charges financières (V)		212
	Charges exceptionnelles (VI)		278
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-4 617

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		4 617
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		4 617
Déficits antérieurs reportables	5 589	dont imputés sur le résultat
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		4 617